



Nantes, le 12 juin 2023

Aux familles du collège

Objet : circulaire de fin d'année :

Madame, Monsieur,

Nous vous invitons à prendre connaissance des dernières informations de l'année scolaire.

1 – Rappel des dates de suspension des cours :

Comme vous le précisait la circulaire du mois de mars, nous vous rappelons la date de suspension des cours, tout en vous précisant les modalités pratiques.

Compte tenu des contraintes liées à l'organisation du DNB (enseignants réquisitionnés pour les surveillances et/ou les corrections), les dates de suspension des cours sont ainsi fixées :

- **3^{ème} : vendredi 16 juin** (des séances de révision DNB seront proposées la semaine suivante suivant un planning qui va être communiqué aux élèves)
 - o Les élèves auront leur dernier cours jusqu'à 15h30
 - o De 15h30 à 16h30 : temps de convivialité avec remise de divers documents administratifs dont la convocation au DNB ; **les élèves quittent l'établissement à 16h30**
 - o Nous vous rappelons que les élèves de 3^{ème} passent leur examen au collège public Debussy les 26 et 27 juin
 - o **ATTENTION : les enseignants se réservent le droit d'exclure un élève lors des séances de révision en cas de comportement inadapté**
- **6^{ème} 5^{ème} 4^{ème} : vendredi 23 juin**
 - o Les élèves de ces 3 niveaux vivront un temps de conclusion d'année scolaire, avec leur professeur principal, de 14h00 à 16h00, dont un temps de retour sur l'année en présence de la direction
 - o **Les élèves quittent l'établissement à 16h00**

ATTENTION : la date officielle de fin d'année scolaire étant le vendredi 7 juillet, les élèves sont susceptibles d'être convoqués par l'établissement jusqu'à cette date (travail complémentaire à effectuer, certification à repasser, sanction disciplinaire à effectuer).

2 – Manuels scolaires :

Les manuels scolaires vont être progressivement rendus au sein de l'établissement. Les manuels non rendus ou détériorés vous seront facturés.

Les élèves de 3^{ème} peuvent conserver, s'ils le souhaitent, les manuels nécessaires à leurs révisions en vue du DNB. Ils devront être ensuite IMPERATIVEMENT déposés au collège le mercredi matin 28 juin entre 8h00 et 12h00 ou les 29 et 30 juin entre 8h00 et 12h00 et 14h00 et 17h00. Passé ce délai, les livres non rendus vous seront facturés.

38 bis rue de l'Abbaye
44104 NANTES cedex 4

Tél. 02 40 58 67 83
Fax 02 40 58 62 92

secretariat-st-martin@externat-chavagnes.com

<https://www.externat-chavagnes.com/college-saint-martin/>

Le collège Saint-Martin
est un établissement partenaire de :



3 – Documents de suivi de la scolarité de votre enfant :

Vous devez télécharger les bulletins trimestriels (suivi des acquis scolaires) **avant le 7 juillet** à partir de votre espace école directe parents, rubrique documents. **Passée cette date, ils ne seront plus accessibles.**

4 – Fournitures scolaires 2023/2024 :

Les listes vous seront prochainement communiquées par courriel, et déposés sur le site de l'établissement.

ATTENTION : même si nous utilisons « école directe » pour le suivi du travail personnel, tous les élèves devront être en possession d'un agenda personnel.

5 – PAI :

Si votre enfant bénéficiait d'un PAI cette année, si vous demandez son renouvellement, ou si un nouveau PAI doit être mis en place, il vous appartient, et dans tous les cas avant la rentrée, de nous communiquer par email votre demande, accompagnée de la mise à jour du protocole établi par votre médecin, ainsi que la copie de l'ordonnance à jour si traitement sur temps scolaire.

Concernant les allergies alimentaires, pour les jeunes restant au self, seules les allergies médicalement reconnues seront prises en compte.

6 – Rentrée 2023 :

Voici l'organisation de la rentrée 2023 le lundi 4 septembre :

- Rentrée des élèves de 6^{ème} à 14h00 ; fin des cours à 16h30 ; réunion parents enseignants de 16h00 à 16h30
- Rentrée des élèves de 5^{ème} 4^{ème} 3^{ème} à 14h30 ; fin des cours à 16h30

7 – Tarifs 2023/2024 :

Pour tenir compte de l'augmentation des charges de fonctionnement, et ce dans le contexte économique actuel, le Conseil d'Administration de l'OGEC a décidé des tarifs suivants :

- Contribution scolaire annuelle :
 - o 6^{ème} 5^{ème} : 650 Euros
 - o 4^{ème} 3^{ème} : 670 Euros
- Forfait restauration 4 jours : 894 Euros
- Forfait restauration 3 jours : 709 Euros
- Repas à l'unité : 7 Euros
- Deux précisions :
 - o Les contributions et forfaits annuels seront lissés sur 11 mois au lieu de 10
 - o Nous revenons à un repas de cantine à 5 composantes (donc incluant le produit laitier)

Nous vous remercions de l'attention portée à ces informations.

Nous souhaitons aux jeunes une belle fin d'année scolaire, et aux élèves de 3^{ème} pleine réussite dans leur examen de fin d'année et leur parcours de formation en lycée.

Avec l'équipe éducative,
Jean-Luc Bescond,
Chef d'établissement.

